



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 29 un débit temporaire

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS**

Je soussigné(e) **CRUCIFIX**

Prénoms **Jean-Claude**

Profession ou qualité **Président de l'AAPPMA**

CATEGORIE 3

Domicile **21 rue Nouvelle**

54260 SAINT JEAN LES LONGUYON

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Plan d'eau de MARVILLE (55600)

Le 07/06/2026 de 6h Jusque 22h

Le de Jusque

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Concours de pêche

(1) Indiquer le motif : foire, Signature

vente de charité, fête, etc...

Le 18/05/2026

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : L'Association AAPPMA

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Plan d'eau de Marville

Le 07/06/2026 de 6h Jusque 22h

Le de Jusque

Le de Jusque

Fait à Marville

André JULLION

, le 18/05/2026

Le Maire



Enregistrer

Imprimer

Fermer